LES MONUMENTS NATIONAUX

POUVOIR ADJUDICATEUR :
CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX
Hôtel de Sully - 62 Rue Saint-Antoine
75186 PARIS CEDEX 04

Direction du développement culturel et des publics

Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage :
Programmation technique, fonctionnelle et design de la signalétique du Domaine national de Rambouillet (78)

Marché n°26-180-224

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES (CCTP)

Table des matières

1.1. PRESENTATION DES ACTEURS 3

1.1.1. Présentation du Centre des monuments nationaux 3

1.1.2. Présentation de la Bergerie Nationale 3

1.1.3. Présentation du domaine de Chambord 3

1.2. PRESENTATION DU DOMAINE NATIONAL DE RAMBOUILLET 3

1.3 CONSTATS, BESOINS ET ENJEUX 5

2. OBJET DU MARCHÉ 6

3. PERIMETRE D'INTERVENTION 7

4. DETAILS DES MISSIONS ET LIVRABLES 7

4.1 PHASE 1 : DIAGNOSTIC, IDENTIFICATION DES BESOINS ET ANALYSE DES CONTRAINTES 7

4.1.1 Diagnostic signalétique de l'ensemble des espaces existants : 7

4.1.2 Inventaire des besoins 8

4.1. 3 Identification et analyse des contraintes 8

4.1.4 Livrables de la phase 1 : 9

4.2 PHASE 2 : ETUDE DE FAISABILITE 9

4.2.1 Détails des attentes 9

4.2. 2 Livrables de la phase 2 10

4.3 PHASE 3 : DEFINITION DU PROGRAMME TECHNIQUE ET FONCTIONNEL ET DU DESIGN DE LA SIGNALETIQUE 10

4.3.1 Détails des attentes 10

4.3. 2 Livrables de la phase 3 11

4.4 PHASE 4 : COORDINATION ET SUIVI DE FABRICATION ET POSE 12

4.4.1 Détails des attentes 12

4.4. 2 Livrables de la phase 4 12

5. MODALITÉS D'EXÉCUTION 12

5.1 PRINCIPES GENERAUX 12

5.2 METHODOLOGIE 12

5.3 VALIDATION DES LIVRABLES 13

5.4 CALENDRIER PREVISIONNEL 13

5.5 INTERLOCUTEURS DU PRESENT MARCHE 14

5.5.1. Pour le titulaire 14

5.5.2. Pour le CMN 14

1. CONTEXTE GENERAL DE L'OPERATION

1.1. PRESENTATION DES ACTEURS

1.1.1. Présentation du Centre des monuments nationaux

Le Centre des monuments nationaux (CMN) est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Culture. Créé en 1914 sous le nom de Caisse nationale des monuments historiques et préhistoriques, il devient le CMN en 2000. Financé par l'État, il conserve, gère et ouvre à la visite plus de cent monuments sur l'ensemble du territoire, dont le château de Rambouillet (cf présentation art. I.2). Le CMN accueille plus de douze millions de visiteurs chaque année. Il a pour missions de conserver, restaurer, gérer et valoriser des monuments historiques appartenant à l'État français, tout en les rendant accessibles au public.

1.1.2. Présentation de la Bergerie Nationale

Créée par Louis XVI en 1783, la Bergerie nationale de Rambouillet est un établissement public d'enseignement agricole placé sous la tutelle du ministère de l'Agriculture. Héritière de plus de deux siècles d'expérimentation et de transmission, elle œuvre en faveur de l'agroécologie, de la formation, de la préservation de la biodiversité et de la médiation entre le monde agricole et le grand public. Elle réunit une exploitation agricole biologique, un conservatoire des mérinos de Rambouillet, une ferme pédagogique, un centre de formation et d'apprentissage ainsi qu'un centre hippique, accueillant chaque année professionnels, scolaires et visiteurs.

1.1.3. Présentation du domaine de Chambord

Le Domaine national de Chambord est un Etablissement Public (EPIC) chargé depuis 2018 de la conservation et de la gestion d'un patrimoine naturel, forestier et cynégétique d'exception. Il gère l'ancien Parc de chasse couvrant une superficie d'environ 900 hectares composé de terres agricoles et bocagères, de forêts et parsemé de quelques zones humides. Ce territoire est un lieu péri-urbain (40 km de Paris) préservé par les multiples gestionnaires précédents et qui constitue un véritable laboratoire adapté pour mesurer les menaces grandissantes pesant sur la biodiversité. Une faune sauvage riche, dense et diversifiée en est le témoin incontestable.

Théâtre de multiples expérimentations contribuant à développer l'expertise du DNC sur la gestion des habitats favorables à la biodiversité, de nombreux aménagements et opérations de restauration du milieu naturel ont façonné ce qui est aujourd'hui une véritable vitrine sans grand équivalent dans la région. La vocation historique de ce domaine n'a jamais entravé ces résultats largement reconnus, au contraire, la chasse a permis de valoriser le patrimoine naturel en promouvant auprès d'un large public des pratiques exemplaires et durables de gestion des espèces et des habitats.

1.2. PRESENTATION DU DOMAINE NATIONAL DE RAMBOUILLET

Situé dans le sud des Yvelines, à une cinquantaine de kilomètres de Paris, le domaine de Rambouillet constitue un ensemble patrimonial et paysager d'environ 1 200 hectares, héritier de

plusieurs siècles d'histoire. Inscrit depuis 2024 parmi les domaines nationaux du ministère de la Culture, il a en partie conservé ses grandes composantes du XVIII^{e} siècle :

- Un château, ses jardins d'agréments et leurs fabriques (Chaumière aux coquillages et Laiterie de la Reine)
- Un domaine de chasse
- Une ferme expérimentale aménagée sous Louis XVI (la Bergerie nationale) et ses terres agricoles

Le domaine de Rambouillet a connu une quasi-continuité d'occupation pendant 650 ans (1368-2018), marque du fort attachement de ses propriétaires ou locataires successifs au cours des siècles. Parmi ses atouts : son emplacement privilégié, au cœur d'une forêt giboyeuse et à proximité de Paris et de Versailles. Au fil des siècles, il reste une véritable maison de famille, un refuge à l'abri des regards, où l'on reçoit pour chasser et se divertir en petit comité, avec une étiquette allégée, où l'on vient s'isoler pour travailler, recevoir et échanger en toute confidentialité.

Construit à la fin du XIV^{e} siècle et modifié par ses occupants successifs jusqu'au XX^{e} siècle, le château est aujourd'hui l'exemple unique d'une résidence qui a connu à la fois l'Ancien Régime, l'Empire et la République. Successivement propriété de la famille d'Angennes (1384-1699), de Joseph Fleuriau d'Armenonville (1700-1705) puis des Bourbon-Penthièvre (1706-1783), il est acquis par Louis XVI en 1783, soucieux de disposer d'un domaine dans lequel exercer ses passions pour la chasse et l'expérimentation. Le Roi y fait édifier une ferme expérimentale (l'actuelle Bergerie nationale), une Laiterie), tandis que le parc est transformé en véritable pépinière expérimentale.

Napoléon Ier fait de Rambouillet une résidence impériale et y engage d'importants travaux, dans le château comme dans le parc.

En 1896, Félix Faure en fait la villégiature d'été des Présidents de la République. S'ouvre alors une nouvelle page de l'histoire du château devenu résidence présidentielle qui se ferme en 2018 sur décision d'Emmanuel Macron. Prisé pour son intimité et la qualité de ses décors, le château se transforme pour obéir aux codes et aux usages de la diplomatie. Il devient le théâtre de nombreuses rencontres internationales majeures, parmi lesquels le premier sommet du G6 en 1975. Actuellement, la gestion du Domaine national de Rambouillet est assurée par les trois établissements publics présentés ci-dessus, aux compétences complémentaires.

Le Centre des monuments nationaux (CMN) assure la conservation, la restauration et l'ouverture au public du château de Rambouillet, des jardins historiques, de la Laiterie de la Reine et de la Chaumière aux coquillages.

La Bergerie nationale est responsable de la Bergerie royale, de la Bergerie impériale aménagée en ferme pédagogique, de l'exploitation agricole, du conservatoire des mérinos de Rambouillet et d'un centre de formation avec internat dans le domaine de l'agriculture, de l'élevage et du cheval.

Le Domaine national de Chambord assure depuis 2018 la gestion du domaine de chasse présidentiel, d'une partie des routes et des espaces forestiers associés.

Ensemble, ces trois acteurs contribuent à la conservation, à la gestion et à la valorisation du Domaine national de Rambouillet.

1.3 CONSTATS, BESOINS ET ENJEUX

Accolé à la ville éponyme et inscrit en 2024 parmi les Domaines nationaux du ministère de la Culture, le parc du château est le plus souvent assimilé à un jardin public par les habitants de Rambouillet. Le Domaine national de Rambouillet avec le patrimoine exceptionnel qu'il contient, n'est pas bien identifié, notamment son appartenance à l'Etat. Le comportement respectueux attendu des visiteurs et promeneurs qui pénètrent dans le domaine doit être perçu dès l'entrée dans le parc, par l'une des 13 grilles.

Or cette réalité est peu perceptible actuellement, du fait de la multiplicité des panneaux et leur disparité, fruit de juxtapositions successives menées dans le temps, sans coordination entre les différents acteurs. Il n'y a pas de signalétique unifiée, enjeu de cette consultation.

Celle du CMN, aux grilles, a près de 20 ans et elle a été complétée çà et là en fonction des besoins. S'y ajoute une signalétique directionnelle indiquant la Bergerie nationale, complétée de panneaux non institutionnels implantés au gré des manifestations multiples organisées par des tiers au sein de la Bergerie. Une signalétique supplémentaire liée au parcours cycliste "la Véloscénie" vient s'y greffer.

De cet ensemble hybride se dégage un effet de confusion. Les visiteurs cherchent leur chemin, ce qui pose notamment des problèmes de sécurité des flux avec des visiteurs piétons qui se trouvent parfois sur des voies de circulation. Elle contribue à donner une idée très brouillée du Domaine et de sa réalité culturelle, générant un comportement inadapté des usagers, notamment en matière de stationnement. Les partenaires du Domaine partagent la même volonté de mettre en valeur l'exception du site et d'en favoriser l'attractivité.

D'un commun accord, ils ont décidé de mettre en place une nouvelle signalétique commune pour concrétiser cet engagement.

Celle-ci devra :

1. Répondre à une nouvelle identité visuelle "Domaine national de Rambouillet". Celle-ci dans un but d'orienter et d'identifier uniformément le domaine.
 Elle sera relayée par une signalétique propre à chaque établissement pour ce qui est de son activité propre (panneaux culturels) ...
2. Comporter des panneaux directionnels indiquant les principaux points d'intérêt du Domaine, les itinéraires avec les distances
3. Comporter des panneaux indiquant les stationnements autorisés,
4. Indiquer les parcours promenade recommandés au sein du Domaine : piétons et vélo.
5. Prendre en compte le besoin d'affichage temporaire, le plus souvent récurrents (ex. Pari fermier).

La signalétique devra être cohérente à l'échelle de l'ensemble du site. Celle-ci devra **répondre aux besoins fonctionnels propres aux trois établissements** et à la diversité de leurs publics et usagers, tout en dépassant la seule fonction d'orientation.

La future signalétique devra en effet participer pleinement à **l'affirmation d'une identité commune et à la mise en valeur du Domaine national de Rambouillet.** Elle devra permettre à chacun – visiteur, promeneur, usager, professionnel ou apprenant – de percevoir qu'il entre et évolue dans un ensemble historique, patrimonial et paysager exceptionnel. Il s'agit ainsi de rendre lisible l'unité du Domaine malgré la diversité de ses usages, de renforcer la perception d'un

ensemble cohérent et de faire de la signalétique l'un des outils du projet de valorisation et de développement touristique porté conjointement par les trois établissements.

À cet enjeu de valorisation s'ajoute une nécessité fonctionnelle : **permettre une orientation plus claire et intuitive au sein du Domaine**. L'étendue du site et l'éloignement de ses différents pôles rendent parfois difficile la compréhension des cheminements et des distances. Les visiteurs peuvent ainsi rencontrer des difficultés à se repérer, à comprendre les liaisons entre les différents espaces d'intérêt et à appréhender les temps de déplacement nécessaires pour passer d'un lieu à un autre.

Par ailleurs, certaines voies sont aujourd'hui empruntées conjointement par les automobilistes, les cyclistes et les piétons, sans que les différents usages et cheminements soient toujours suffisamment lisibles. L'absence de parcours piétons clairement identifiés peut notamment nuire à la compréhension du site et au confort des déplacements des promeneurs.

Dans ce contexte, les besoins portent notamment sur **l'identification et la clarification des cheminements et des différents lieux** (château, Bergerie, centre équestre…), sur une meilleure prise en compte et lisibilité des différents modes de déplacement, ainsi que sur la définition de principes de signalétique partagés.

L'enjeu est d'améliorer la compréhension et la lisibilité du Domaine national de Rambouillet afin de contribuer à une expérience plus fluide, accessible et qualitative pour l'ensemble de ses usagers.

Enfin, le fonctionnement du Domaine n'est pas figé. Tout au long de l'année, l'organisation régulière de manifestations et d'événements – tels que Le Paris Fermier, le Dimanche impérial ou d'autres rendez-vous – peut entraîner une modification temporaire des conditions d'accès, des sens de circulation, des cheminements, des zones de stationnement ou encore des points d'entrée et de sortie du site.

La nouvelle signalétique devra être conçue comme un **dispositif à la fois pérenne, modulable et évolutif**, capable de s'adapter à ces différentes configurations sans nuire à la lisibilité générale de l'information.

La mission devra notamment identifier les secteurs et informations susceptibles d'évoluer et proposer des dispositifs permettant de compléter, neutraliser ou modifier temporairement l'information directionnelle. La signalétique devra ainsi demeurer cohérente et efficace aussi bien dans le fonctionnement quotidien du Domaine que lors des configurations événementielles.

2. OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché a pour objet la réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en programmation technique et fonctionnelle visant à définir une stratégie globale de signalétique à l'échelle du Domaine national de Rambouillet.

Cette étude devra permettre de proposer une meilleure identification des accès, une meilleure information des visiteurs, de renforcer la lisibilité du domaine, de faciliter les déplacements entre les différents pôles d'intérêt et de définir les principes d'une identité signalétique commune aux trois établissements gestionnaires.

La mission devra aboutir à l'élaboration d'un programme technique et fonctionnel constituant le document de référence pour la consultation des futurs prestataires chargés de la conception puis de la fabrication et du déploiement de la signalétique. L'AMO sera également chargé du suivi du marché de conception et fabrication une fois que celui-ci sera attribué (phase 4).

3. PERIMETRE D'INTERVENTION

L'intervention porte sur l'ensemble du Domaine national de Rambouillet et concerne les espaces gérés par le Centre des monuments nationaux, la Bergerie nationale et le Domaine national de Chambord.

Le périmètre d'intervention comprend notamment :

- Les espaces extérieurs ;
- Les cheminements ;
- Les voieries, espaces de circulation (vélos et véhicule) et espaces de stationnement ;
- Les abords, en interface avec la ville ;
- L'ensemble des espaces concernés par l'orientation et les parcours visiteurs, qu'ils soient actuellement ouverts au public ou susceptibles de l'être à terme ;
- Les interfaces et points de croisements entre les différents sites.

Les plans des espaces sont joints en annexe de la présente consultation.

Le titulaire prendra en compte les projets de restauration, de réaménagement ou de développement connus au moment de l'étude, dans la mesure où ceux-ci sont susceptibles d'avoir une incidence sur l'organisation des parcours visiteurs et sur les besoins en signalétique.

4. DETAILS DES MISSIONS ET LIVRABLES

4.1 PHASE 1 : DIAGNOSTIC, IDENTIFICATION DES BESOINS ET ANALYSE DES CONTRAINTES

Le titulaire veillera à mener ses réflexions à l'échelle des trois institutions présentes sur le domaine. Cette phase intègre un diagnostic de l'existant, l'inventaire des besoins et l'identification et l'analyse des contraintes.

La durée prévisionnelle de cette phase est de 4 mois.

4.1.1 Diagnostic signalétique de l'ensemble des espaces existants :

Le titulaire réalisera un état des lieux complet des dispositifs signalétiques et des modalités actuelles d'orientation au sein du Domaine national de Rambouillet. Cette analyse portera sur la qualité de l'accueil et de l'information des visiteurs, la lisibilité des cheminements, l'identification des différents pôles d'intérêt, ainsi que sur les conditions de circulation des différents usagers du site.

Attendus :

- Relevé et analyse de la signalétique directionnelle et culturelle existante ;
- Inventaire photographique des dispositifs en place ;
- Analyse des parcours visiteurs, des flux de circulation et de l'accessibilité ; d'après les conclusions de l'étude Ecocompteurs qui seront transmises au titulaire du présent marché ;
- Identification des points de confusion et zones peu lisibles ;
- Analyse de la coexistence des différents modes de déplacement (piétons, vélos, véhicules motorisés) ; éléments mis à disposition
- Évaluation de la cohérence globale de la signalétique d'information et d'orientation ainsi que de la signalétique culturelle ;
- Cartographie des principaux itinéraires, accès et points de décision ;
- Coordination des concertations avec les acteurs.

Le titulaire pourra, s'il l'estime pertinent, s'appuyer sur des références comparables.

4.1.2 Inventaire des besoins

Le titulaire procédera au recensement et à l'analyse des besoins fonctionnels exprimés par les trois établissements gestionnaires, en s'appuyant sur des observations terrains. Cette phase devra permettre d'identifier les attentes communes et les spécificités propres à chaque entité afin d'établir une stratégie cohérente à l'échelle de l'ensemble du site.

Attendus :

- Entretiens et ateliers avec les représentants des trois établissements ;
- Identification des besoins d'orientation des visiteurs ;
- Analyse des besoins d'information et de médiation ;
- Identification des besoins liés à la gestion des flux ;
- Définition des besoins propres à chaque institution ;
- Mise en évidence des besoins mutualisés ;
- Recensement des besoins en matière d'accessibilité et d'inclusion ;
- Analyse des besoins liés aux différents profils de visiteurs (individuels, groupes, scolaires, publics étrangers, publics à besoins spécifiques) ;
- Identification des enjeux liés à l'identité du domaine et à sa visibilité ;
- Coordination des concertations avec les acteurs.

4.1. 3 Identification et analyse des contraintes

Le titulaire procédera à l'identification et à l'analyse de l'ensemble des contraintes, servitudes et réglementations susceptibles d'avoir une incidence sur la conception et la mise en œuvre du futur dispositif signalétique.
Cette analyse identifiera :

- les règles d'urbanisme applicables au site ;
- les protections au titre des monuments historiques et des sites patrimoniaux ;
- les prescriptions archéologiques et environnementales ;
- les contraintes liées à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine ;

- la réglementation applicable aux établissements recevant du public (ERP) ;
- les exigences en matière d'accessibilité pour tous les publics ;
- les dispositions du Code du patrimoine et les prescriptions des services de l'État compétents ;
- toute autre servitude ou contrainte technique susceptible d'influer sur l'implantation, les dimensions, les matériaux ou l'aspect des dispositifs signalétiques.
- Les risques sécuritaires face à la cohabitation des flux

4.1.4 Livrables de la phase 1 :

Le titulaire devra transmettre un rapport de diagnostic exhaustif et détaillé comprenant :

1. **Un état des lieux incluant :**
 - Des plans et une cartographie des flux et cheminements existants ;
 - Un inventaire de la signalétique existante accompagné d'un relevé photographique précis

2. **Un rapport d'analyse des besoins communs et individuels intégrant :**
 - Une synthèse des entretiens menés ;
 - Une analyse des attentes et des besoins exprimés, en termes de signalétique directionnelle, culturelle et de charte graphique ;
 - Une analyse des enjeux identifiés

3. **Une note de synthèse des contraintes réglementaires et patrimoniales identifiées.**

Les besoins et les enjeux identifiés et analysés devront être hiérarchisés. Les livrables feront l'objet d'une réunion de restitution en présence du CMN et des affectataires du domaine.

4.2 PHASE 2 : ETUDE DE FAISABILITE

4.2.1 Détails des attentes

À partir des conclusions du diagnostic, de l'analyse des besoins et de l'identification des contraintes, le titulaire élaborera plusieurs scénarios pour la signalétique du Domaine national de Rambouillet.

Cette deuxième phase a pour objectif d'explorer plusieurs solutions permettant de répondre aux enjeux d'orientation, de circulation, d'information et de cohérence visuelle à l'échelle du domaine. Les scénarios devront prendre en compte les spécificités du site, les besoins des trois établissements gestionnaires, les contraintes patrimoniales et paysagères ainsi que les enjeux d'accessibilité et de gestion des flux.

Le titulaire proposera à minima trois scénarios distincts. Chaque scénario devra être argumenté, illustré et accompagné d'une analyse de ses avantages, limites, contraintes et incidences économiques.

La durée prévisionnelle de cette phase est de 2 mois.

4.2. 2 Livrables de la phase 2

Le titulaire devra remettre les documents suivants :

1. **Une étude de faisabilité complète, présentant les 3 scénarios comprenant pour chacun des scénarios :**
 - Une présentation détaillée ;
 - Les objectifs poursuivis ;
 - Les hypothèses retenues ;
 - Les avantages et inconvénients ;
 - Les contraintes identifiées ;
 - Les conditions de mise en œuvre.

2**. Des documents graphiques de compréhension et d'aide à la décision, incluant notamment :**

- Des cartes de principes ;
- Des schémas directeurs des parcours visiteurs ;
- Des plans de circulation ;
- Des propositions de parcours thématiques à travers le domaine ;
- Des schémas de hiérarchisation des informations ;
- Des principes d'implantation des futurs dispositifs signalétiques.

3. Un tableau comparatif des scénarios

4. Une estimation financière prévisionnelle pour chacun des scénarios, précisant :

- Les coûts d'objectif (conception graphique et réalisation) ;
- Les coûts potentiels de fonctionnement

À l'issue de la présentation des scénarios, le CMN retiendra, en concertation avec les affectataires du domaine et en fonction des financements disponibles, le scénario servant de base à l'élaboration du programme signalétique. Des ajustements ou la combinaison de plusieurs variantes pourront être demandés au titulaire avant validation définitive.

4.3 PHASE 3 : DEFINITION DU PROGRAMME TECHNIQUE ET FONCTIONNEL ET DU DESIGN DE LA SIGNALETIQUE

4.3.1 Détails des attentes

Sur la base du scénario retenu par le comité de pilotage, le titulaire élaborera le programme technique et fonctionnel de la future signalétique du Domaine national de Rambouillet. Ce programme devra définir la stratégie globale de signalétique à l'échelle du domaine, en tenant compte des besoins des différents publics, des usages et contraintes du site, notamment les besoins de modularités et d'éventuelles réversibilité. Le programme devra intégrer les enjeux d'entretien, de renouvellement et d'évolution des dispositifs signalétiques afin de garantir leur durabilité et leur cohérence dans le temps.

Le titulaire précisera les principes généraux de cette nouvelle signalétique, la hiérarchisation de l'information, les modalités de circulation entre les différents espaces du domaine ainsi que les caractéristiques fonctionnelles des futurs dispositifs signalétiques. Il définira également comment ces dispositifs traduiront les principes d'une identité visuelle commune aux trois

établissements, les exigences en matière d'accessibilité universelle, et l'adaptabilité à des publics variés.

Sur la base du programme validé, le titulaire devra concevoir et présenter le design envisagé de toutes les typologies de mobilier signalétique, sous forme de maquette graphique des supports mis en situation.

Enfin, le titulaire établira dans son programme une estimation financière prévisionnelle de l'opération.

La durée prévisionnelle de cette phase est de 4 mois.

4.3. 2 Livrables de la phase 3

Le titulaire remettra :

1. **Le programme technique et fonctionnel détaillé, comprenant :**
 - les objectifs et enjeux du projet ;
 - la stratégie générale de circulation, d'orientation et d'information ;
 - l'organisation des parcours visiteurs ;
 - la hiérarchisation de l'information ;
 - les prescriptions fonctionnelles applicables aux différents dispositifs signalétiques ;
 - les exigences en matière d'accessibilité ;
 - les recommandations d'intégration patrimoniale, paysagère et environnementale ;
 - les besoins liés à l'exploitation et à la maintenance.

2. **Un schéma directeur, comprenant :**
 - les principes généraux de circulation ;
 - les parcours structurants ;
 - les points de décision et d'orientation ;
 - les principaux lieux d'implantation des dispositifs ;
 - une estimation du nombre et des typologies de dispositifs signalétiques ;
 - les relations entre les différents pôles du domaine ;
 - la hiérarchisation des niveaux d'information.
 - un plan d'implantation prévisionnel par typologie de dispositifs envisagés

3. **Un dossier graphique présentant :**
 - Le design des différentes typologies de mobilier signalétique
 - Des simulations 2D et 3D permettant de prévisualiser les différents supports
 - Des implantations des panneaux dans l'espace

4. **Une estimation financière prévisionnelle, comprenant :**
 - l'estimation du coût global de l'opération faisant apparaitre les financements éventuels et les coûts pour les différentes parties-prenantes ;
 - l'estimation par familles de dispositifs ;
 - les hypothèses retenues pour l'évaluation économique.

5. **Un planning prévisionnel**

4.4 PHASE 4 : COORDINATION ET SUIVI DE FABRICATION ET POSE

4.4.1 Détails des attentes

Le titulaire élaborera dans un premier temps les documents nécessaires à la consultation pour la phase de conception graphique, en amont du lancement de ladite consultation.

Le titulaire conseillera ensuite la MOA sur le choix du prestataire en charge du graphisme, durant la phase d'analyse des offres du marché de conception graphique.

Le titulaire aura la charge du suivi de la fabrication et de la pose de la signalétique. Il coordonnera le planning de l'opération et les différents acteurs depuis la conception graphique jusqu'à la pose des panneaux sur site.

La durée prévisionnelle de cette phase est de 10-12 mois.

4.4. 2 Livrables de la phase 4

La titulaire remettra :

1. **Les pièces techniques permettant l'élaboration de la consultation pour la phase de conception graphique des panneaux,** en amont du lancement de la consultation afférente ;
2. **Des commentaires sur les offres réceptionnées du marché de conception-graphique,** au stade de l'analyse des offres.
3. **Des rapports réguliers sur le suivi de fabrication** une fois le marché attribué.

5. MODALITÉS D'EXÉCUTION

5.1 PRINCIPES GENERAUX

Le titulaire réalisera sa mission en étroite collaboration avec les représentants des trois établissements gestionnaires du Domaine national de Rambouillet.

Il devra s'appuyer sur l'ensemble des documents, études et données mis à sa disposition par le maitre d'ouvrage, ainsi que sur les visites de site, les observations de terrain, réunions et entretiens nécessaires à la bonne compréhension des enjeux du projet.

Le titulaire est réputé avoir pris connaissance des caractéristiques du domaine et des contraintes susceptibles d'influer sur le déroulement de sa mission.

5.2 METHODOLOGIE

Le titulaire proposera une méthodologie détaillée précisant :

- L'organisation générale de la mission ;
- Les modalités de recueil et d'analyse des informations ;
- La coordination des concertations avec les acteurs pour chaque phase du projet
- Le calendrier prévisionnel des différentes phases ;
- Les modalités de restitution et de validation des livrables.

Cette méthodologie pourra être ajustée en cours de mission en accord avec le maître d'ouvrage.

Par ailleurs, la mission comprend, *a minima* :

- une réunion de lancement sur site ;
- les réunions de travail nécessaires avec les représentants des trois établissements ;
- les entretiens ou ateliers nécessaires au recueil des besoins ;
- les réunions de restitution intermédiaires ;
- les réunions de présentation des livrables.

Le titulaire établira pour chaque réunion un compte rendu diffusé aux participants dans un délai raisonnable après la réunion.

Le nombre de réunions peut être amenés à évoluer au cours du projet, en accord avec le maître d'ouvrage.

5.3 VALIDATION DES LIVRABLES

Ce projet fait l'objet d'un pilotage multi-acteurs et de différentes étapes de validation. Le CMN est le pilote du projet, en concertation avec les différentes parties prenantes. Il valide les grandes orientations du projet, et valide les choix à opérer en lien avec les livrables des phases 1 et 2.

Chaque livrable fera l'objet de présentations à l'équipe projet et au comité de pilotage du projet. Les livrables seront remis sous format numérique modifiable et sous format PDF.

Les plans, schémas, cartographies, tableaux et documents graphiques nécessaires à la compréhension du projet devront être fournis dans des formats exploitables par le maître d'ouvrage.

À la suite de chaque présentation ou rendu, les phases de validation pourront inclure plusieurs allers-retours entre l'équipe projet et le Titulaire, avec reprises de documents. Le délai prévisionnel des phases de validation est de 15 jours. Le maître d'ouvrage pourra formuler des observations et demander les ajustements nécessaires avant validation définitive.

Chaque phase donnera lieu à une validation formelle avant le démarrage de la phase suivante :

- validation du diagnostic et de l'analyse des besoins (phase 1) ;
- validation du scénario retenu (phase 2) ;
- validation du programme technique et fonctionnel (phase 3).

L'ensemble des documents produits dans le cadre de la mission deviendra la propriété du maître d'ouvrage.

5.4 CALENDRIER PREVISIONNEL

La mission sera réalisée sur une durée prévisionnelle de vingt (20) mois à compter de la notification du marché.

Le titulaire proposera un calendrier détaillé de réalisation de la mission intégrant :

- les investigations de terrain ;
- les réunions de concertation ;
- les phases de production des études ;
- les délais de validation des livrables.

Le calendrier pourra être ajusté en cours de mission. Le maitre d'ouvrage en notifiera le titulaire.

5.5 INTERLOCUTEURS DU PRESENT MARCHE

5.5.1. Pour le titulaire

Le titulaire devra mettre à disposition du CMN un ou deux interlocuteurs uniques pour ce projet.

En cas de changement dans la composition de l'équipe du titulaire en cours d'exécution du marché, il est fait application de l'article 8.1.3 du CCP-AE.

5.5.2. Pour le CMN

Le correspondant Centre des monuments nationaux (CMN), chargé du pilotage du projet est la directrice de la Direction du développement culturel et des publics (DDCP) ou ses représentants.

Le représentant du directeur de la DDCP, chargé du suivi de ce marché, est Julie Schafir : julie.schafir@monuments-nationaux.fr

Pour les questions juridiques (modification de société, attestations, cession / nantissement, avenants…), la demande est traitée par le service juridique : marches-publics@monuments-nationaux.fr